

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-015/PRE portant approbation du Budget Prévisionnel 2025 de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti.

n° 2025-015/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
3 février 2025

Numéro JO
n° 01 du 15/01/2025

Date du numéro
15 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**Le Décret n°2022-047/PRE portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti
- VU**Le Décret n°2024-091/PRE du 30 avril 2024 portant désignation des membres du Conseil de Régulation Multisectorielle de Djibouti
- Vu**Le Décret n°2021-162/PRE portant nomination du Directeur Général de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE DU 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU**La Délibération n°002/2024/ARMD du 30 septembre 2024
- VU**Le Procès-verbal n°PV-CR-2024-01 du 30 septembre 2024
- SUR Proposition de la Présidence de la République.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 17 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti pour l'exercice 2025 s'établit comme suit

- En produits :.....218 833 860 FDJ – En Charges
:.....218 833 860 FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 12 Janvier 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH